



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Modification du statut de la régie de recettes commune entre la
Ville et la CAN pour l'Eau et l'Assainissement**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040034

Eau

**Modification du statut de la régie de recettes commune entre la
Ville et la CAN pour l'Eau et l'Assainissement**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le service des eaux de la Ville de Niort assure la facturation conjointe de l'eau, compétence Ville, et de l'assainissement (sur Niort), compétence de la Communauté d'agglomération (CAN). Une nouvelle convention intervenue entre les deux structures et approuvée par le Conseil Municipal le 19 décembre 2003 a apporté des précisions sur les modalités couvrant le fonctionnement de l'encaissement pour le comptable public. En effet, les usagers payant sur la base d'une facture unique, il convenait de préciser les modalités d'encaissement et de ventilation préalables au recouvrement contentieux.

Dans ce cadre, un accord est intervenu entre la Ville et la CAN pour convenir du maintien d'un Régisseur de recettes conjoint, sous forme d'une régie prolongée, afin d'autoriser un agent à percevoir, dans une première phase amiable directement auprès des usagers, les sommes restant dues signalées par le Trésor Public. Cet agent serait un agent de la Ville, son suppléant serait un agent de la CAN. Cette disposition sera soumise à l'approbation du Trésor Public.

Un projet d'acte constitutif de la création de cette Régie de recettes figure ci-joint, et en fixe les modalités de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe du maintien de l'existence d'une Régie de recettes conjointe pour les redevances d'eau de la Ville et d'assainissement de la CAN sur le périmètre de la Ville ;
- Approuver le projet d'acte institutif de la création de cette Régie ci-joint, annulant et remplaçant les anciens statuts
- Prendre acte que Monsieur le Maire sollicitera auprès du Trésor Public l'institution de cette Régie sous l'autorité du Trésorier Municipal de Niort ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)